



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4810^e séance

Mardi 19 août 2003, à 11 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mekdad	(République arabe syrienne)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chili	M. Maqueira
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	Mme Gueguen
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Türk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Türk, et je lui donne la parole.

M. Türk (*parle en anglais*) : Avant de passer à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil et de faire mon exposé sur la situation au Moyen-Orient, je voudrais dire à quel point nous apprécions, au Secrétariat, la déclaration que vous venez de faire, Monsieur le Président, à propos des événements tragiques survenus à Bagdad à la suite de l'attentat terroriste perpétré contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. Le Conseil reviendra, à l'évidence, sur cette tragédie. Dans l'intervalle, et conformément à l'ordre du jour, je voudrais faire l'exposé suivant sur la situation au Moyen-Orient.

Depuis le dernier exposé au Conseil de sécurité, le 17 juillet dernier, la situation au Moyen-Orient est restée précaire. La récente vague de violence à la frontière israélo-libanaise et dans le cadre du conflit israélo-palestinien en est la preuve. Il convient toutefois de noter que le niveau général de violence dans le cadre du conflit israélo-palestinien a considérablement diminué, comparativement aux mois

antérieurs, bien qu'il y ait toujours malheureusement des pertes en vies humaines.

En dépit des revers, des progrès continuent d'être enregistrés dans certains domaines grâce à la mise en oeuvre de la Feuille de route du Quatuor. À la fin de juillet, le Président Bush a reçu le Premier Ministre palestinien Abbas et le Premier Ministre israélien Sharon pour des pourparlers sur la mise en oeuvre de la Feuille de route, témoignant ainsi du profond attachement du Gouvernement des États-Unis au processus. La communauté internationale se doit d'apporter son soutien actif, et elle doit oeuvrer avec les parties pour rechercher les moyens de préserver l'élan acquis par ce processus difficile. Toutefois, il n'existe pas de solutions miracles ni d'expédients pour les décisions stratégiques que les deux parties doivent prendre parallèlement afin de veiller à la réalisation des buts ultimes de la Feuille de route : la fin du terrorisme et de la violence, la fin de l'occupation et un règlement du conflit menant à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'Autorité palestinienne doit intensifier ses efforts pour assurer le contrôle total de ses régions sur le plan de la sécurité. Il s'agit d'une obligation primordiale au titre de la Feuille de route. L'Autorité palestinienne devrait aussi poursuivre le processus de réformes pour rationaliser et professionnaliser le cabinet et le service public et garantir une pleine obligation redditionnelle et une transparence totale. Comme cela a été signalé le mois dernier, l'Autorité palestinienne assume de nouveau la responsabilité de la sécurité dans la bande de Gaza et à Bethléem depuis le début de juillet, et la violence dans ces régions a considérablement diminué. Jusqu'à présent, toutefois, et six semaines après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, les parties n'ont pas été en mesure de s'accorder sur les conditions dans lesquelles l'Autorité palestinienne reprendrait ses responsabilités en matière de sécurité dans les sept autres villes palestiniennes de la Cisjordanie. Les deux parties doivent renforcer leur attachement à la coopération dans le domaine de la sécurité – ceci est au coeur de tout progrès futur.

Pour sa part, Israël doit aider à renforcer le Gouvernement de Mahmoud Abbas – Abou Mazen – et prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le sort des Palestiniens ordinaires. Sans ces dispositions, le peuple palestinien ne sera pas suffisamment encouragé à poursuivre sur la voie de la paix. Israël doit également reconnaître que sa politique de

peuplement sape en fait la possibilité d'un futur État palestinien viable et contigu. Ceci signifie aussi qu'Israël doit reconsidérer la construction de la barrière de séparation et son tracé. Nous reconnaissons qu'Israël a un droit légitime à la sécurité. Toutefois, la barrière constitue un acte unilatéral qui n'est pas conforme à la Feuille de route, et nous demandons de nouveau au Gouvernement israélien d'arrêter sa construction.

En cette période délicate, chaque partie doit faire davantage pour rétablir la confiance et continuer à envisager des mesures pour renforcer la confiance mutuelle.

Depuis la déclaration de cessez-le-feu du 30 juin 2003, le nombre de victimes de part et d'autre a sensiblement augmenté. Il y a eu 21 morts et 60 blessés parmi les Palestiniens, par rapport à 68 morts et 111 blessés durant le mois de juin. Du côté israélien, pendant la même période, il y a eu 5 morts et 21 blessés, par rapport à 33 morts et 111 blessés en juin.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires indique qu'il y a eu une diminution importante du nombre de démolitions d'habitations, avec huit cas signalés en juillet, par rapport à 57 en juin.

Une recrudescence inquiétante de la violence s'est toutefois produite en août. Le 12 août, deux civils israéliens ont trouvé la mort et des dizaines ont été blessés lors des attentats-suicide commis séparément à Rosh Ha'ayin et dans la colonie d'Ariel en Cisjordanie. Ces attentats terroristes violent clairement le cessez-le-feu. L'Autorité palestinienne doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour appréhender les auteurs de ces attentats. L'armée israélienne a également signalé que ses positions à Gaza ont essuyé un nombre accru de tirs palestiniens.

D'autre part, les Forces de défense israéliennes ont lancé des opérations militaires qui ont fait des victimes palestiniennes. Le 8 août dernier, elles ont pris pour cible une installation suspectée de fabriquer des bombes dans le camp de réfugiés d'Askar à Naplouse. L'incursion des Forces de défense israéliennes a entraîné la mort de deux activistes du Hamas et de deux civils. Le 14 août, une opération des Forces de défense israéliennes en Cisjordanie s'est soldée par la mort du dirigeant du Jihad islamique à Hébron.

On ne devrait pas permettre à l'horrible cycle de violence et de représailles de reprendre son élan. Je demande instamment aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de répondre à la provocation. À l'évidence, c'est aux parties qu'il incombe de s'accorder sur les conditions dans lesquelles elles pourront entamer le plus rapidement possible leur coopération en matière de sécurité dans l'ensemble de la Cisjordanie afin que l'Autorité palestinienne puisse assumer de nouveau l'entière responsabilité de la sécurité dans toutes ses régions. Cette semaine, l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien poursuivront leurs négociations sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité pour les villes de Qalqilya, de Jéricho, de Ramallah et de Tulkarem. C'est un processus difficile, mais son règlement est essentiel pour avancer.

L'une des principales entraves à la réalisation de l'objectif de la Feuille de route de parvenir à deux États est la politique de peuplement menée par Israël. La phase I de la Feuille de route prévoit le démantèlement des colonies de peuplement créées depuis mars 2001 et le gel de toute l'activité de peuplement, y compris la croissance naturelle des implantations existantes.

Selon un groupe de surveillance israélien, quelque 60 colonies de peuplement ont été établies entre mars 2001 et juin 2003. Le Gouvernement israélien en a démantelé huit, dont l'une a été reconstruite mi-juillet. Douze autres colonies de peuplement ont été construites par des colons, dont cinq ont été depuis démantelées. Le résultat est qu'au 13 août, le nombre total des colonies de peuplement est toujours de 60. En d'autres termes, il n'y a pas eu d'amélioration de la situation depuis le début du processus.

Depuis le dernier exposé fait au Conseil sur la situation, il y a eu une forte augmentation des informations concernant l'activité de peuplement. Des projets d'expansion des colonies, comprenant des mesures d'encouragement significatives pour les colons éventuels dans la vallée du Jourdain, à Jérusalem-Est et ailleurs, sont actuellement examinés par le Gouvernement israélien. De nouvelles roades ont été approuvées dans au moins trois lieux différents en Cisjordanie.

Le 31 juillet, l'Autorité foncière israélienne a annoncé que le Ministère de la défense avait approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un certain nombre de logements à Neveh Dekalim, une colonie de peuplement située dans la bande de Gaza. Ceci vient s'ajouter à l'expansion significative des terres qui entourent la colonie de Morag, qui se trouve également dans la bande de Gaza.

Comme l'a signalé le Comité Mitchell dans son rapport du 30 avril 2001, la « sorte de coopération de sécurité [avec les Palestiniens] désirée par le Gouvernement israélien ne peut pas longtemps coexister avec l'activité d'implantation ».

La construction du mur de séparation, la présence continue de colonies de peuplement et la politique d'expansion des implantations poussent de nombreux Palestiniens à remettre en question les intentions d'Israël concernant le processus de paix. Comme je l'ai signalé plus tôt, la multiplication continue de ces faits sur le terrain met en péril la viabilité d'un État palestinien indépendant et est contraire à l'esprit et à l'objectif de la Feuille de route.

Il y a eu des améliorations sensibles de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé durant le mois de juillet 2003, même si la situation des civils palestiniens demeure très difficile.

La circulation du personnel des Nations Unies et du personnel international vers et dans la bande de Gaza s'est considérablement améliorée. Beaucoup moins d'incidents relatifs à l'accès ont été signalés par les organisations humanitaires internationales, à savoir 40, contre 302 en juin. Les retards et les refus d'accès aux ambulances ont été réduits de plus de moitié, avec 41 cas en juillet, contre 113 en juin. La plupart des incidents signalés continuent de se produire aux points de contrôle situés dans la zone de Naplouse.

Les Forces de défense israéliennes ont, en juillet, supprimé plusieurs barrages routiers situés dans les zones de Ramallah, Bethléem et Hébron, même si certains d'entre eux ont été remplacés par des postes de contrôle. Les améliorations ont été principalement ressenties dans la zone de Ramallah, grâce au retrait des barrages routiers de Surda et Ain Arik, même si des postes de contrôle « volants » sont souvent en opération le long de ces routes.

Cependant, la plupart des villages et des villes continuent de rencontrer de sérieux problèmes d'accès

et la majorité des Palestiniens est obligée de faire de longs détours compliqués pour rentrer chez eux, se rendre sur leur lieu de travail, dans les écoles et dans les services hospitaliers. Quelque 100 points de contrôle, combinés à 300 à 400 barrages routiers, parapets en terre, tranchées et barrières, demeurent en place uniquement dans le nord de la Cisjordanie. À Gaza, en dépit des nouvelles mesures de sécurité, de sévères restrictions de mouvement continuent d'être imposées à la population palestinienne vivant dans certaines zones isolées. Les restrictions à l'accès et à la liberté de mouvement demeurent le plus grand obstacle à une amélioration véritable et durable de la situation humanitaire de la population palestinienne.

Pour honorer les engagements pris par le Premier Ministre Sharon auprès du Président Bush lors du sommet d'Aqaba, le Gouvernement israélien a libéré un certain nombre de prisonniers palestiniens. D'après le Ministre palestinien des personnes détenues, il y a environ 6 500 Palestiniens dans les centres de détention israéliens. Au 18 août, Israël avait libéré 419 prisonniers, selon les services pénitentiaires israéliens. À l'inverse, le Ministre palestinien des personnes détenues signale que depuis le 1er juin, 405 Palestiniens ont été arrêtés. Je demande instamment à Israël de régler cette question en partenariat véritable avec les Palestiniens, et j'encourage une politique de libération beaucoup plus ouverte.

S'agissant maintenant de la situation le long de la Ligne bleue, je note avec regret les troubles violents qui sont venus, au début du mois, rompre le calme relatif qui prévalait dans le sud du Liban, aucun incident grave n'étant survenu depuis la fin du mois de janvier. Le Conseil se souviendra que lors de la réunion d'information de la semaine passée, il a été signalé que le 8 août un violent échange de tirs a eu lieu le long de la Ligne bleue lorsque le Hezbollah a attaqué des positions militaires israéliennes dans la zone des fermes de Chebaa. Fort heureusement, aucune victime n'a été signalée. Le Secrétaire général a été très préoccupé par cet incident, et il a demandé à toutes les parties de s'abstenir de tout acte susceptible d'accroître les tensions.

Je voudrais rappeler à toutes les parties concernées que le Conseil a maintes fois réaffirmé sa position selon laquelle les attaques contre les fermes de Chebaa constituent des violations de la Ligne bleue. Nous demandons de nouveau aux parties de faire en sorte que ces violations cessent. De plus, et

conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, il est du devoir et de la responsabilité du Gouvernement libanais d'assurer le retour effectif de son autorité et de sa présence dans le sud. Ces récents incidents exigent du Gouvernement libanais qu'il déploie ses forces dans le sud du Liban à cette fin.

Les membres du Conseil se souviendront que pour l'essentiel de cette année, nous avons décrit la situation le long de la Ligne bleue comme caractérisée par un calme fragile et précaire. Dans notre dernier exposé ici, et le Secrétaire général l'a fait dans son dernier rapport sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), nous avons continué d'attirer l'attention sur le cycle dangereux que représentent les survols et les tirs antiaériens, dont certains ne sont pas toujours liés aux survols. Comme les membres du Conseil le savent, les tirs antiaériens du Hezbollah ont entraîné la mort d'un jeune civil israélien et ont blessé quatre autres personnes à Shelomi, le 10 août. Ainsi que cela a été dit à de nombreuses reprises, une violation ne peut en justifier une autre. Le Secrétaire général a fermement condamné cet acte du Hezbollah et a renouvelé son appel à la retenue.

M. Roed-Larsen, lors de son exposé du mois dernier, a mis en garde contre les risques d'escalade potentielle que contenait ce cycle, et il a rappelé qu'en de nombreuses occasions, l'Organisation des Nations Unies et les États Membres concernés ont demandé au Gouvernement israélien de respecter la souveraineté du Liban et de s'abstenir de survoler son territoire. Comme il l'a dit le mois dernier ces appels n'ont pas été entendus. Il a également, de manière prémonitoire, mis en garde contre les dangers des tirs antiaériens émanant de la partie libanaise.

Malheureusement, une vie innocente a été perdue. Nous voudrions, une fois de plus, souligner la nécessité pour toutes les parties de respecter strictement leurs obligations au titre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 425 (1978) et la dernière résolution en date sur la question, la résolution

1496 (2003), ainsi que de respecter la Ligne bleue dans sa totalité. La population du sud du Liban et du nord d'Israël ne mérite pas moins.

En conclusion, la situation que je viens de décrire au Moyen-Orient est certes fragile. Comme l'a dit à plusieurs reprises M. Roed-Larsen, les processus de paix, où qu'ils se déroulent dans le monde, ont besoin d'une dynamique positive. Les deux parties, Israéliens et Palestiniens, doivent s'armer de courage et de détermination pour maintenir le cap. Elles ne doivent pas s'autoriser à retomber dans le cycle tragique et insensé de la violence et de la vengeance. J'en appelle aux parties pour qu'elles continuent de mettre en oeuvre les étapes prévues dans la Feuille de route, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité pour les deux peuples.

La tâche est également immense pour la communauté internationale et plus particulièrement pour les membres du Quatuor. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour encourager les Israéliens et les Palestiniens à prendre des risques en faveur de la paix et à envisager éventuellement de nouvelles initiatives pour donner une nouvelle impulsion au processus.

Seuls la détermination des parties, du Quatuor et des principaux acteurs de la région et leur attachement sincère et total au processus pourront nous permettre d'atteindre les objectifs que nous poursuivons tous : une paix juste et globale, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Türk de son exposé détaillé et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question en consultations officieuses.

La séance est levée à 11 h 35.